

L'aventure des langues et des dialectes...

Comme tous les organismes vivants les langues connaissent une évolution, des changements, ont une histoire reflétant la santé, la vitalité des populations qui les pratiquent, ou plus exactement, leur degré d'organisation...

Aujourd'hui, la langue française donne des signes de faiblesse, en Europe et dans le Monde...

Essayons de dresser une rapide rétrospective de son histoire.

La langue française est le résultat de la généralisation du dialecte d'oïl sur tout le territoire de la France, dialecte fertilisé par les Germains sur le terreau latin après la chute de l'Empire Romain.

Le dialecte d'oïl a bénéficié de la réussite de la dynastie capétienne à partir du X^e siècle sur les autres lignages de seigneurs.

L'usage du français pour les actes administratifs du royaume, est imposé par François I^{er}, c'est un premier pas vers l'unification, mais cette langue française restera encore longtemps cantonnée dans le statut de langue formelle, et dans la partie sud peu ou mal parlée, et seulement par une élite.

Il faudra attendre le grand chambardement de la Révolution Française pour que naisse la conscience d'une langue jugée indispensable à la cohésion de la Nation.

L'abbé GREGOIRE, député du clergé, réalise une enquête de 1790 à 1794, en sollicitant les Sociétés Patriotiques des Amis de la Constitution, ayant pour but avoué, de faire disparaître les dialectes jugés compromettants pour l'Unité de la Nation.

Puis, probablement sous l'inspiration de Napoléon, le Ministère de l'Intérieur lance une grande enquête sur les dialectes en usage dans l'Empire.

Les préfets bon gré, mal gré, sont les courroies de transmission des demandes initiées par les différents Ministres de l'Intérieur qui se sont succédés de 1806 à 1812 :

Nompère de CHAMPAGNY de 1804 à 1807,
puis, CRETET de CHAMPNOL jusqu'en 1809,
et MONTALIVET qui mettra fin à l'enquête en 1812.

Cette continuité permet de désigner Napoléon comme véritable commanditaire de cette enquête.

Le département des Basses-Alpes ne s'est pas distingué par un excès de zèle dans cette circonstance.

Les Basses-Alpes n'auraient répondu qu'en 1812...

L'enquête était close, les documents renvoyés par le Préfet ont été remis plus tard à la Bibliothèque de la ville de Rouen où résidait le Directeur du Bureau des Statistiques du Ministère de l'Intérieur.

Quel était vraiment le but de cette enquête officielle ?

Etait-il politique, économique ou scientifique ?

Le Ministre de l'Intérieur demandait aux Préfets de faire traduire dans les différents idiomes locaux la Parabole de l'Enfant Prodigue de Saint-Luc, ainsi qu'une liste de mots d'usage courant. Nous donnons les traductions envoyés par les différents arrondissements des basses-alpes à ces adresses :
<http://www.ubaye-verdon.net/parabole/index.html>
<http://www.ubaye-verdon.net/parabole/RouenBarcelonnette.php>

Quel était le but recherché ?

Voulait-on connaître l'importance de la pratique dialectale... ?
ou mesurer la distance séparant ces dialectes de la langue française, afin de préparer une uniformisation de la langue sur tout le territoire, ceci autant pour des raisons économiques que d'identité nationale. Napoléon, en grand organisateur, avait parfaitement conscience de l'avantage pour le développement du commerce et la prospérité générale de l'usage d'une langue comprise partout et par tous. Mais, patoisant lui-même, ayant aussi l'amour du pays natal, il éprouvait certainement quelques réticences à brusquer les habitudes des populations rurales.

La chute de l'Empire nous prive d'une réponse certaine. En définitive, nous disposons aujourd'hui d'une intéressante photographie du kaléidoscope des dialectes, la diglossie dans les villes est mise en évidence, et la frontière des parlers d'Oc et d'Oïl a été précisément tracée.

Pendant tout le XIX^e, partisans et adversaires du maintien des langues régionales s'opposeront avec plus ou moins de succès, sans qu'il ne soit jamais question de remplacer le français dans son statut de langue officielle.

Langue d'un Etat, imposée dans l'enseignement scolaire, devenu gratuit et obligatoire sous la Troisième République, le français réussit à éradiquer totalement la pratique des idiomes locaux dès lors qualifiés de patois.

Depuis les comtes catalans et les troubadours du Moyen-âge la langue d'Oc, était orpheline d'un Etat, elle n'avait plus produit d'oeuvre littéraire digne de ce nom.

La renaissance Méridionale arrive alors comme un coup de tonnerre à l'orée du XX^e, avec le Prix Nobel décerné à Mistral, conférant une dignité et une vigueur nouvelle aux dialectes d'OC enfin reconnus comme langues régionales.

Forts de cela, des défenseurs s'élèvent qui veulent arrêter la disparition de ces langues, (qui de maternelles, sont devenues grand-maternelles), les plaçant au titre de Patrimoine National.

Langues du coeur s'il en est, capables on l'a vu, de produire des chefs d'oeuvres reconnus par la Communauté Internationale. En 1992, une Charte Européenne leur attribue enfin un statut particulier, mais la France qui a signé cette Charte en 1999, ne l'a toujours pas ratifiée en 2013...

Peut-on comparer cela à la protection accordée aux infirmes et handicapés ?

Non, car un problème nouveau est apparu dans notre pays, c'est celui soulevé par la présence de langues non autochtones...

Nombreux en effet, sont les enfants arrivant à l'école avec une langue maternelle qui n'est ni le français, ni un idiome local...

Ceci a conduit à aborder différemment les problèmes de plurilinguisme...

L'Unesco et le Conseil de l'Europe y voient aujourd'hui, un capital à gérer et non un handicap à surmonter.

L'idée ancrée dans l'Histoire des Hommes que le plurilinguisme est un malédiction divine depuis la construction de la Tour de Babel n'a plus cours.

La langue unique est montrée du doigt comme étant le fait d'une dictature...

Il est question maintenant de bilinguisme additif, conditionné par la valorisation sociale de deux langues.

On affirme maintenant que la diversité est une richesse, un patrimoine à valoriser.

Espérons que cette diversité ne se transformera pas en lutte de clans, car la langue a le pouvoir de créer des affinités mais aussi des barrières et donc des séparations...

Après les défis de l'extérieur, la langue française doit relever les défis de l'intérieur...

Ainsi l'évolution que nous voyons s'accomplir par cahots et soubresauts ne nous apporte qu'une certitude dérangeante à bien des égards :

Comme tous les êtres vivants les langues sont condamnées à accepter d'évoluer pour ne pas disparaître complètement.

Quant aux langues régionales, leur existence plus théorique que réelle ne permet d'espérer qu'une survie confidentielle, comme bien patrimonial immatériel, par les chemins de la généalogie et de l'histoire, comme devoir de mémoire, et en définitive source de richesse intellectuelle.

La morale à retenir est faite d'optimisme, d'espoir et de beaucoup de modestie...

